

DOSSIER TECHNIQUE

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF EN ASSAINISSEMENT AUTONOME (DIDAA)



NATURE DU PROJET

Dossier déposé dans le cadre d'une :

- Demande de permis de construire**
- Construction neuve
 - Transformation ou agrandissement
- Autorisation d'installation sanitaire**
- Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif
 - Réalisation neuve du dispositif d'assainissement non collectif (ANC) sans permis

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom Prénom :	
Téléphone :	
Adresse :	
Adresse de la construction (si différente) :	
Installateur de la filière d'assainissement :	
Téléphone :	
<input type="checkbox"/> Permis de construire N°:	
<input type="checkbox"/> Déclaration de travaux N°:	
<input type="checkbox"/> Permis de lotir N :	
<input type="checkbox"/> Certificat d'urbanisme N :	
<input type="checkbox"/> Déclaration préalable N :	
Référence (s) cadastrale (s) :	

Communauté de Communes du Centre Corse
La Citadelle – 20250 CORTE
Tél : 04 95 47 04 04 / Fax : 04 95 47 71 78

DOSSIER TECHNIQUE :
Construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

- S'agit-il d'une habitation : Neuve Existante, date.....
- S'agit-il d'une : Extension de locaux existants
 Réhabilitation d'une installation d'assainissement existante
 Locaux à caractères commerciaux
 Résidence secondaire – Fréquentation.....mois/an

Types de logement

→ Nombre d'usagers :

Habitation individuelle

- Si construction neuve :
 - Nombre de chambres :
 - Nombre de pièces principales créées* :
- Si extension de locaux existants :
 - Nombre de pièces principales existantes :
 - Nombre de chambres à créer :
- Si réhabilitation d'ANC seule : nombre de pièces principales existantes :

Autres types de locaux :

- Groupement d'habitations
- Hôtel
- Restaurant
- Camping
- Autre, préciser :

Nombre de personnes fréquentant le local :

**Pièces principales = est considérée comme pièces principales toute pièce principale de + de 7 m² avec une fenêtre et un ouvrant, hors pièces de service : cuisine, salle de bain, WC, garage, buanderie...*

D'une manière générale le nombre de pièces principales est égale au nombre de chambres + 2

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN



Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants.

Vous devez faire réaliser une étude à la parcelle par un bureau d'étude spécialisé.

Classement de la zone de le PLU ou carte communale :

Mesures :

- Superficie totale de la parcelle (m²) :
- Superficie disponible pour l'assainissement (m²) :
- Pente de terrain pour l'assainissement : Très faible (<2%) Faible (entre 2 et 5%)
 Moyenne (entre 5 et 10 %) Forte (>10%)

Communauté de Communes du Centre Corse
 La Citadelle – 20250 CORTE
 Tél : 04 95 47 04 04 / Fax : 04 95 47 71 78

DOSSIER TECHNIQUE :

Construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

Nature du sol :

- A 0.50 m de profondeur : Très argileux Peu argileux
 Meuble Roche fissurée
 Autre (à préciser) :
- A 1 m de profondeur : Très argileux Peu argileux
 Meuble Roche fissurée
 Autre (à préciser) :

Perméabilité du sol :

Valeur du coefficient de perméabilité « K » moyenne retenue :mm/h

Eaux souterraines :

- Présence d'une nappe souterraine (<2 m de profondeur) oui non
- Présence de puits, forage(s), source(s), captage(s)
à moins de 35 m de l'épandage* oui non

**Si oui faire apparaître clairement sur le plan de masse. Pour être recevable, le présent dossier doit être accompagné de : « l'Attestation d'absence de point d'eau destiné à la consommation en eau potable » joint en annexe.*

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Adduction publique
- Adduction privée : Forage, puits profondeur :
 Autre (préciser) :

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

 *Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.*

- Rejet au fossé, caniveau, canalisation, cours d'eau
- Infiltration sur parcelle
- Autre (préciser) :

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

 *Seule une installation bien conçue et bien entretenue fonctionnera durablement.*

Prétraitement des eaux usées : PROJETE EXISTANT

- Raccordement de l'ensemble des eaux usées :
 - Fosse toutes eaux Volume :
 - Traitement biologique (micro-station...) Volume :
 - Pré filtre décolloïdeur Volume :
 - Intégré Séparé

Communauté de Communes du Centre Corse
La Citadelle – 20250 CORTE
Tél : 04 95 47 04 04 / Fax : 04 95 47 71 78

DOSSIER TECHNIQUE :
Construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

Bac à graisse* Volume :.....

*Obligatoire si la fosse est située à plus de 10 m de l'habitation.

- Séparation des eaux vannes et ménagères envisageable seulement dans des cas existants :

Fosse septique Volume :

Pré filtre décolloïdeur Volume :

Bac à graisse Volume :

- Ventilation prévue de la fosse oui non

i Seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

- Extraction des gaz : Eolien Statique Non prévu

Traitement des eaux usées : PROJETE EXISTANT

i Attention, seule une installation complète ne pollue pas.

- Type d'épandage :
- Tranchées d'épandage à faible profondeur
 - Ou Tranchées d'épandage à faible profondeur pour terrain en pente
 - Ou Lit d'épandage
 - Ou Lit filtrant non drainé à flux vertical
 - Ou Lit filtrant drainé à flux vertical*
 - Ou Lit filtrant drainé à flux horizontal*
 - Ou Lit filtrant drainé à massif de zéolite*
 - Ou Tertre d'infiltration non drainé

Ou autre, notamment des filières alternatives (micro stations et autres systèmes compacts) dont le dispositif de traitement a été agréé et publié au Journal Officiel par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-a185.html>),

Préciser le type de filière alternative et son numéro d'agrément :

.....

.....

.....

.....

*demande d'autorisation au propriétaire du lieu de rejet.

Si tranchées d'épandage : Nombre de tranchées :
 Longueur d'une tranchée (m) :

Si lit d'épandage : Longueur :Largeur :
 Surface :

Si lit filtrant : Longueur :Largeur :
 (drainé ou non) Surface :

Si lit à massif de zéolite : Longueur :Largeur :
 Surface :Volume :
 Longueur des tranchées de dispersion :

Si tertre d'infiltration : Longueur :Largeur :
 Surface à la base :Surface au sommet :

Si autre filière : Longueur :Largeur :
 Surface :

Distance de l'épandage :
 -par rapport à l'habitation (m) :
 -par rapport aux limites de parcelle (m) :
 -par rapport aux arbres les plus proches (m) :
 -par rapport à un forage, puits, etc. destiné à l'alimentation en eau potable (m) :

Dispositifs annexes éventuels :

- Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume des bâchées :
- Système de relevage des eaux
- Nombre de pompes avant la fosse : Volume du/des postes :
- Nombre de pompes après la fosse : Volume du /des postes :

Evacuation des effluents (dispositifs drainés)

Lieu prévu pour le rejet : en milieu superficiel (fossé, cours d'eau...)
Soumis à autorisation du propriétaire du lieu de rejet, à joindre au dossier

Par puits d'infiltration
Soumis à dérogation préfectorale, à joindre au dossier

RAPPEL : Conformément à la délibération du conseil communautaire du 11/09/12, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) assure l'instruction et le contrôle des assainissements autonomes. **L'émission d'un avis du SPANC sur l'assainissement autonome projeté nécessite préalablement que le présent imprimé soit dûment renseigné et complété des pièces graphiques par le propriétaire de l'immeuble ou de la construction dont les eaux usées sont issues. Chaque rubrique doit être renseignée en totalité, faute de quoi des pièces complémentaires seront demandées. Pour les dossiers qui n'auront pu être complétés dans les délais impartis un avis défavorable sera émis.**

Une délibération prise par la Communauté de Communes du Centre Corse fixe le montant de deux redevances : une redevance pour le contrôle de conception-implantation et une redevance pour le contrôle d'exécution. Le tarif est susceptible d'être modifié par délibération. La grille tarifaire est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Centre Corse : <http://www.centre-corse.com/>

DATE :

SIGNATURE DU PETITIONNAIRE :

Communauté de Communes du Centre Corse
 La Citadelle – 20250 CORTE
 Tél : 04 95 47 04 04 / Fax : 04 95 47 71 78

DOSSIER TECHNIQUE :
 Construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE

- Le présent formulaire définissant la filière d'Assainissement Non Collectif,
- Un plan de situation de la parcelle 1/25000,
- Un plan cadastral au 1/200 ou 1/500,
- Une étude de sol (obligatoire afin de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux),
- Un plan de masse du projet d'installation de l'ANC sur la base cadastrale 1/200 ou 1/500, positionnant et schématisant le plus clairement possible :
 - L'habitation et la sortie des eaux usées,
 - L'implantation de l'ouvrage : le prétraitement (fosse toutes eaux, etc.) et la ventilation associée, ainsi que le traitement (épandage, filtre, etc.),
 - Le rejet des eaux traitées le cas échéant,
 - Les arbres, arbustes, haies, potager, etc. à proximité de l'épandage,
 - Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...), les voies de passage de véhicules et les bâtiments annexes (garage, piscine,...),
 - Les puits, les captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur ou à proximité de la parcelle, les cours d'eau, fossés, mare...,
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie.
- Les distances règlementaires :
 1. Distance mitoyenne par rapport à l'épandage
 2. Distance de l'habitation par rapport à l'épandage
 3. Distance des arbres par rapport à l'épandage
 4. Distance par rapport à un forage, puits, etc. destiné à l'alimentation en eau potable
- Plan de coupe du dispositif au 1/200 ou au 1/500, comprenant :
 - La ligne cotée du terrain naturel,
 - La ligne cotée des fils d'eau,
 - Les dimensions de chaque ouvrage.
- La lettre d'engagement du demandeur complétée et signée,
- L'attestation d'absence de point d'eau destiné à la consommation en eau potable complétée et signée

Egalement pour les filières drainées :

- L'autorisation de rejet des eaux traitées par un système d'assainissement collectif dans le milieu hydraulique superficiel complétée et signée.

Dossier à remettre en 2 exemplaires à :

**Communauté de Communes du Centre Corse
La Citadelle - 20250 CORTE
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Tél : 04 95 47 04 04 - fax : 04 95 47 71 78**

Communauté de Communes du Centre Corse
La Citadelle - 20250 CORTE
Tél : 04 95 47 04 04 / Fax : 04 95 47 71 78

DOSSIER TECHNIQUE :
Construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

ABSENCE DE POINT D'EAU DESTINE A LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE

ATTESTATION

Je soussigné(e), Mademoiselle, Madame, Monsieur (1),

.....

Déposant une demande de création ou de réhabilitation d'un système
d'assainissement non collectif,

A l'adresse suivante :

.....

.....

.....

Références cadastrales des parcelles :

Atteste sur l'honneur qu'aucun point d'eau destiné à la consommation en eau potable
n'est présent à moins de 35 m, sur ma propriété ou sur une propriété mitoyenne, de
ma filière d'assainissement non collectif.

Pour faire et valoir ce que de droit,

Fait à :

Le :

Signature du demandeur ou de son représentant :

(1) Rayer les mentions inutiles

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage :

- A réaliser l'installation d'assainissement conformément au projet décrit dans le présent formulaire, après validation du SPANC et conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur*,
- A prévenir les techniciens du SPANC au moins 5 jours avant la fin des travaux d'assainissement en vue de programmer la visite de contrôle de bonne exécution de l'installation avant son remblaiement,
- A assurer le bon fonctionnement de son installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien,
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le cadre du présent dossier.

Fait à :
Tous les renseignements sont certifiés exacts

Le :

Signature du demandeur ou de son représentant :

***REFERENCES REGLEMENTAIRES :**

- Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- Arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

REFERENCES TECHNIQUES : DTU 64-1 (P 16-603-1-2) de mars 2007 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) » diffusé par l'AFNOR.

Communauté de Communes du Centre Corse
La Citadelle – 20250 CORTE
Tél : 04 95 47 04 04 / Fax : 04 95 47 71 78

DOSSIER TECHNIQUE :
Construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

